



**Projet de modernisation de l'Enseignement
Supérieur en soutien à l'Employabilité
PromESsE, TN, Prêt N°8590**

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour le recrutement d'une assistance technique pour la mise en place d'un processus national de labellisation des laboratoires de recherche et des écoles doctorales

Octobre 2018

Sommaire

1. CONTEXTE DE L’ACTION.....	3
2. ORGANISATION DE LA MISSION.....	4
3. OBJECTIFS DE LA MISSION.....	4
4. ACTIVITES A REALISER ET LIVRABLES.....	4
5. PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	5
6. DUREE ET LIEU D’EXECUTION DE LA MISSION.....	5
7. QUALIFICATIONS ET PROFIL DES EXPERTS.....	5
8. MODE DE SELCTION, NEGOCIATION DU CONTRAT ET MODE DE PAIEMEN.....	6
9. CONFIDENTILTAITE.....	6
10. CONFLITS D’INTERET.....	6

1-Contexte de l'action

Dans le cadre du Projet de modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien de l'Employabilité (PromESSE), financé en partie par l'accord de prêt n°8590 TN signé entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et la République tunisienne, la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en collaboration avec le Comité National d'Évaluation des Activités de la Recherche Scientifique (CNEARS¹), compte lancer un projet visant la labellisation des laboratoires de recherche et des écoles doctorales et ce en accord avec les principales résolutions des assises nationales de la réforme tenue en décembre 2017.

Pour assurer la promotion de l'excellence de ces structures placées sous son égide et leur permettre de contribuer au développement du pays, la DGRS a besoin d'indicateurs fiables mesurant leurs performances. Or, mesurer suppose qu'il existe un processus permettant leurs classements selon des critères préétablis. De là est venue l'idée de mettre en place un système de labellisation.

L'objectif visé est celui de faire émerger un pool de Laboratoires de Recherche (LRs) et des Ecoles Doctorales (EDs) labellisés. Le classement et la performance de ces derniers deviendront, dans ce cadre, une condition nécessaire pour accéder d'une manière structurée aux meilleures opportunités de financement. Ainsi, une compétition inter-structure s'instaurerait progressivement et l'ancrage de la culture de l'excellence serait assuré.

Le projet se déroulera en deux principales phases :

Phase 1.

Elle consiste à entamer l'opération de labellisation des LR dont le nombre s'élève à 329 et des EDs qui sont au nombre de 37. Les travaux seront conduits par la DGRS en collaboration avec le **CNEARS** qui seront assistés par **un expert** recruté dans le cadre du PromESSE pour la mise en place d'un processus de labellisation.

Parallèlement aux actions d'évaluation engagées, la DGRS veillera à digitaliser la labellisation à travers la mise en place d'une plateforme. Une assistance technique spécialisée, recruté suite à un appel à candidature, se chargera de cette mission

Phase 2. Dans cette phase, et en réponse à un appel à compétition du PAQ-LARI², dans le cadre des expériences pilotes, les LR et les EDs éligibles aux allocations du PAQ présenteront leurs candidatures pour l'obtention d'un financement de la mise en œuvre des différentes actions planifiées pour accéder au label.

¹- Rattaché au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Comité National d'Évaluation des Activités de la Recherche Scientifique (CNEARS) joue un rôle clé dans l'évaluation des structures de recherche (laboratoires et unités de recherche), des consortiums de recherche, des contrats-programmes des centres publics de recherche, et des Programmes de Recherche Fédérés (PRF) du Ministère. (voire le Décret n° 97-941 du 19 mai 1997, fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique)

²- Le Programme d'Appui à la Qualité (PAQ) sert à financer un ensemble d'allocations réparties en deux volets de financement distincts destinés (1) à améliorer la qualité des programmes, de l'enseignement et des initiatives de vie étudiante et (2) à **renforcer la capacité de gestion des institutions d'enseignement et de recherche ainsi que les offices des œuvres universitaires.**

Le PAQ-LARI, tel que négocié avec la BIRD, est un mécanisme de financement qui vise l'amélioration de la gestion des activités et de l'innovation de manière à rendre les structures de recherche performantes et capables de se positionner dans le paysage international et les amener à davantage de visibilité internationale.

Dans le cadre de la phase 1 dudit projet, la DGRS se propose de confier **à 1 consultant individuel** la mission d'apporter une assistance technique aux membres de la DGRS et du CNEARS afin de mettre en place un processus de labellisation³.

2. ORGANISATION DE LA MISSION

La mission du consultant s'exécutera sous **l'autorité du Directeur Général de la Recherche Scientifique, le chef de projet assisté par un comité technique (CT) créé au niveau de la DGRS pour assurer le suivi du projet.**

L'expert sera recruté suite à un appel à manifestation d'intérêt et ce, selon les procédures établies par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement. Il exécutera sa mission dans un cadre contractuel avec le MESRS.

L'expert sera chargé, en outre, de coordonner tous les aspects de la mission et de veiller à l'harmonisation des actions. Il est exclusivement responsable de l'exécution de toutes les actions inhérentes à la mission et de la restitution des livrables qui devront être validés par le chef de projet après consultation du CNEARS et ce selon un calendrier préétabli.

3. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la mission consiste à apporter une assistance technique à la DGRS et aux membres du CNEARS pour la mise en place d'un processus national de labellisation des LR et des EDs

4. ACTIVITES A REALISER ET LIVRABLES

4-1. ACTIVITES A REALISER

Sur la base de l'objectif de la mission, l'expert est appelé à réaliser les actions citées ci-après, et ce sous l'autorité du chef du projet président du comité technique :

- Effectuer des Briefing avec la DGRS et les membres du CNEARS
- Elaborer la méthodologie de déroulement de la mission
- Etudier et analyser les documents, les anciens rapports d'évaluation élaborés par le CNEARS, les rapports de mission des membres de la DGRS et du CNEARS et tout document permettant de faciliter le déroulement de la mission
- Réaliser un benchmarking autour des processus de labellisation des LR et des EDs au niveau international
- Elaborer un guide méthodologique et opérationnel pour la labellisation
- Guider et accompagner la labellisation dans 3 LR et 3 ED pour vérifier la fonctionnalité du processus de labellisation proposée
- Organiser, en collaborant avec la DGRS et le CNEARS, des séminaires sur le guide méthodologique et opérationnel pour la labellisation

4-2. LES LIVRABLES DE LA MISSION

La mission débutera par une réunion de démarrage avec le Chef de projet assisté par le comité technique du projet créé au niveau de la DGRS et les membres du CNEARS, afin de présenter les méthodologies et le calendrier du travail. L'expert est tenu de restituer les livrables qui sont classés comme suit :

³ -Le processus de labellisation consiste en l'élaboration d'un guide méthodologique, référentiel, standards et critères pour la labellisation des LR et des EDs conduisant à la conception d'un plan d'action détaillé pour l'exécution et le pilotage de l'opération de labellisation.

- Plan de travail et méthodologie à appliquer
- Revue de littérature et benchmarking
- Guide méthodologique et opérationnel pour la labellisation
- Un plan de formation pour le développement des capacités dans le domaine de conduite de l'évaluation des LR et des EDs conformément au nouveau processus de labellisation
- Accompagnement dans l'expérimentation
- Rapport final de la mission

Les livrables, rédigés en français et ou en arabe, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par le chef de projet assisté par le comité technique après consultation des membres du CNEARS. Une fois validés par, tous les documents seront remis au Chef de projet en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L'envoi du rapport final de la mission, au chef de projet devra être effectué au plus tard dans les cinq (5) jours qui suivent la fin de la mission.

5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les livrables, documents et rapports produits au cours de l'exécution du contrat appartiendront exclusivement au MESRS.

6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

Le volume total de la présente mission nécessitera un nombre d'homme/jour estimé à **60** personnes/ jours.

La mission se déroulera au cours d'une période maximale de **60** jours ou pendant toute autre période fixée ultérieurement en commun accord avec la DGRS.

La date de démarrage des interventions de l'expert est prévue pour le mois de Décembre **2018** et sera fixée définitivement par la DGRS lors de la négociation du contrat.

Le lieu de travail de l'expert sera dans les locaux de la DGRS ou au MESRS où des réunions périodiques de coordination auront lieu.

Le MESRS met à la disposition de l'expert les données relatives à la mission qui seront fournis par la DGRS.

En outre, le MESRS fournira au consultant la logistique nécessaire pour l'accomplissement des prestations demandées et en particulier les moyens de communication et de déplacement sur site pour les besoins de la mission.

7. QUALIFICATIONS ET PROFIL DES EXPERTS

L'exécution de la mission requiert de la part de l'expert des qualifications et des compétences confirmées en méthodologie, en évaluation des structures de recherche, en management des projets, en communication, et notamment :

- être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau **minimal** « Baccalauréat + 5 »,
- une expérience professionnelle pertinente dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique lui octroyant une bonne connaissance des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- une bonne connaissance des processus de labellisation au niveau international
- des connaissances scientifiques et technologiques dans le domaine de l'évaluation des structures de recherche selon les bonnes pratiques internationales et des exigences de la qualité,
- une bonne connaissance des standards internationaux en matière de qualité (ISO 9001, ISO 14001, ISO 18001 et ISO 17025) sera fortement appréciée

L'expert devra également :

- Savoir manager une équipe et faire preuve de leadership.
- Avoir une aisance relationnelle et être en mesure d'entretenir des relations suivies avec ses partenaires au plus haut niveau.
- Etre doté d'un esprit d'analyse et de synthèse des informations techniques et organisationnelles recueillies.
- Faire preuve d'aptitudes rédactionnelles certaines.
- Etre disposé à effectuer des déplacements nécessaires dans le cadre de la mission
- Une bonne maîtrise de la langue française et /ou anglaise.
- Une bonne capacité de communication orale et écrite en français et /ou en anglais.

8. MODE DE SELECTION, NEGOCIATION DU CONTRAT ET MODE DE PAIEMENT

-Mode sélection

Le mode de sélection des consultants est celui du consultant individuel (personne physique) selon les directives de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. Pour cette mission, un consultant sera choisi selon la méthode de sélection de consultants individuels en accord avec les procédures définies dans les Directives « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale »- *Editions Janvier 2011 Version Révisée Juillet 2014*⁴-.

Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats sur la base d'une évaluation de leur dossier de candidature respectif.

Un procès-verbal de classement des candidats sera rédigé au terme de la sélection qui établira une liste restreinte.

-Négociation du contrat

Avant l'attribution définitive du contrat, ce dernier sera négocié avec le consultant sélectionné. La négociation portera essentiellement sur :

- les conditions techniques de mise en œuvre et notamment le calendrier détaillé de déroulement de la mission
- la méthodologie de travail
- le contenu des livrables
- l'offre financière y compris les obligations fiscales.

-Mode de paiement

Le paiement des experts sera effectué par tranches. Chaque tranche correspond aux livrables validés par le comité technique et le chef de projet et ce selon un échéancier négocié qui fera partie intégrante du contrat.

9. CONFIDENTIALITE

L'expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste en règle et sans limitation après la fin de la mission.

10. CONFLITS D'INTERET

⁴Pour Plus d'informations sur la méthode de sélection, voir site : www.banquemondiale.org rubrique «Projets » puis « Produits et services » puis « Passation des marchés » puis cliquer sur l'hyperlien : «Directives pour la sélection et l'emploi de consultants ».

Les candidats sont tenus de se conformer aux directives de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement pour éviter tout conflit d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.